

INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE 2018

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant à l'école maternelle ou élémentaire (C.P.) pour l'année scolaire 2018/2019 doivent procéder à une pré-inscription :

Du lundi 26 mars au vendredi 27 avril 2018

au GUICHET UNIQUE

A l'Hôtel de ville et de communauté ou à la Mairie annexe

☎ 02.54.89.43.40

Horaires d'ouverture

- Lundi, mercredi, jeudi : 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30
- Mardi : 13 h 30 à 17 h 30
- Vendredi : journée continue de 8 h 30 à 17 h 30

Les parents devront se munir des pièces ci-dessous, pour la constitution du dossier :

- justificatif de domicile de moins de trois mois : Taxe d'habitation, facture de téléphone fixe ou portable, facture d'électricité, facture d'eau ;
- assistante maternelle : une copie du contrat de travail en cours ou fiche de paie + justificatif de son domicile ;
- carnet de santé de l'enfant (suivi des vaccins) ;
- tous documents relatifs à l'exercice de l'autorité parentale (en cas de vie maritale, PACS, divorce...);
- présentation du livret de famille à jour ;
- justificatifs des aides (organismes sociaux...);
- projet d'accueil individualisé (PAI) le cas échéant ;
- photo de l'enfant.

Si vous relevez du régime de la Caisse d'allocations familiales :

- numéro d'allocataire de la Caisse d'allocations familiales de Loir-et-Cher ;
- attestation du quotient familial Caf datée de moins de 3 mois, si vous n'autorisez pas la collectivité à utiliser le service professionnel « mon-compte-partenaire » de la Caf qui permet à la collectivité de consulter directement votre quotient familial.

Si vous ne relevez pas du régime de la Caisse d'allocations familiales :

- avis d'imposition des membres du foyer (avis N – 1 sur ressources N – 2) ;
- documents justifiant le montant des prestations familiales concernées perçues au titre du mois précédant la démarche ;
- attestation sur l'honneur certifiant que vous ne bénéficiez pas d'autres prestations ; la collectivité se réservant le droit d'effectuer des contrôles. En cas de non fourniture des justificatifs ou de fraude constatée, le tarif maximum sera appliqué ;
- dernier bulletin de salaire dans le cas des régimes spéciaux (MSA).



L'envoi des factures étant dématérialisé, vous devez disposer d'une adresse courriel.

Pour tous renseignements complémentaires : direction VIE SCOLAIRE : 02.54.89.41.77